

**AU SOMMAIRE CE MOIS-CI**

*Toujours des déménagements, une médecine du travail démantelée, des outils qui évoluent, un guide relationnel qui s'apparente à un code de bonne conduite, une nouvelle fiche d'organisation du travail un peu floue, des points d'étapes sur des projets qui ne le sont pas moins, des élus CGT toujours évincés des commissions du CSEE et une grande journée de mobilisation interprofessionnelle le 5 octobre... **Bonne lecture !***

**MMA SOLUTIONS
CHANGEMENT DE TÉLÉPHONIE**

Compte tenu de l'obsolescence technique de la solution de téléphonie actuellement utilisée par MMA Solutions, la Direction Indemnisation a décidé de la mise en place d'une nouvelle solution qu'elle pilotera sous maîtrise d'œuvre technique de la DTSI COVEA.

La Direction Indemnisation se félicite de cette gestion par les équipes DTSI alors que dans le même temps, elle remplace son Système d'Information Sinistres interne par un progiciel externe : cherchez l'erreur !

Un nouveau bandeau téléphonique amélioré sera mis en place afin de garantir un usage optimal aux conseillers.

Cette mise en place s'effectuera via une phase de cohabitation entre l'ancienne et la nouvelle solution qualifiée « phase pilote » qui durera 8 semaines avant la généralisation de la nouvelle solution pour Février 2022. Durant cette période, un panel de salariés disposera des 2 bandeaux tandis que les autres resteront avec l'ancien bandeau.

Le nouveau bandeau sera directement intégré dans la nouvelle solution de téléphonie.

Son ergonomie sera plus agréable avec notamment la fonction « Plie / Déplie » qui permettra d'afficher ou non davantage d'informations.

La Direction Indemnisation nous a assuré que la seule évolution pour l'utilisateur sera liée au bandeau avec une meilleure ergonomie et que le reste de la solution sera sans impact pour les utilisateurs.

Nous nous assurerons, bien entendu, que ces engagements seront tenus et que ce changement de solution sera sans impact sur les conditions de travail des salariés.

**MARDI
5 OCTOBRE**Plus d'infos
en page 4**JOURNÉE
NATIONALE DE
MOBILISATION****SERVICE DE SANTÉ
DÉGRADÉ****POUR LA CGT, C'EST NON !**

Pour rappel, le service de santé autonome de Paris va intégrer dans son giron les effectifs MAAF des départements 75-92-93-94. A terme, donc, il n'y aura qu'un médecin à temps partiel et une seule infirmière pour 1988 salariés.

En effet, il a été précisé aux élus que l'infirmière du site de Fidélia Saint-Cloud, dont le départ en retraite est prévu dans quelques mois, ne sera pas remplacée !

Pourtant, les conditions de travail des salariés Fidélia sont très particulières : nos collègues subissent des horaires atypiques et le taux d'absentéisme est le plus élevé de Covéa. Cette situation mériterait le développement d'une médecine de proximité avec des moyens adéquats.

A l'opposé, et malgré ses dires, la direction démontre une fois de plus que la santé des salariés n'est pas sa priorité, puisqu'à ses yeux, elle ne vaut même pas le salaire d'une infirmière !

Les élus et représentant CGT au CSEE ont été les seuls à rendre un avis défavorable sur ce projet.



DÉMÉNAGEMENT FIDÉLIA SAINT-CLOUD

UN PROJET TORCHÉ VITE FAIT MAL FAIT !

Il s'agit d'un projet de grande ampleur tant sur l'effectif concerné que sur les aménagements envisagés. Pour autant, les élus n'ont eu qu'une information parcellaire et totalement insuffisante. Le CSEE a été dépossédé du suivi d'une partie du déménagement concernant le transfert de 110 salariés à LEVALLOIS, au profit du CSE Central. **Les élus du CSEE ont été privés d'informations essentielles pour appréhender de manière globale et cohérente ce projet important.**

La CSSCTE (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) qui s'est tenue en juillet a mis en évidence l'insuffisance de l'information communiquée à ses membres. Son secrétaire a conclu : **"Nous ne pouvons pas valider un tel projet avec le niveau d'information dont nous disposons aujourd'hui. Trop de points demeurent imprécis."** Dans ces conditions, pourquoi la direction n'a-t-elle pas attendu la tenue d'une deuxième réunion de la CSSCTE avant de procéder à la consultation ?

Nous trouvons déplorable qu'il ait fallu attendre le 19 juillet pour avoir connaissance des plans métrés. Nous attendons toujours les plans d'occupation actuels afin de pouvoir les comparer.

Dans ce contexte, nous regrettons fortement que notre demande de mettre à l'ordre du jour de ce CSEE une expertise n'ait pas été acceptée. Au même titre que le projet immobilier du Mans, les salariés de Fidélia devraient pouvoir bénéficier des mêmes attentions.

Pour faire l'économie d'un bâtiment, la direction n'hésite pas à entasser les salariés et à leur attribuer des surfaces de travail scandaleusement restreintes. Ainsi, les collègues du département mixte se voient allouer une superficie de travail de 4,34 m² par personne. Nous sommes bien trop loin de la norme préconisée par l'AFNOR - NF X 35-102 (15 m² par personne dans un espace bruyant).

Les conditions acoustiques nous préoccupent grandement et induiront nécessairement une fatigue accrue et des risques psycho-sociaux. Nous déplorons l'absence d'analyse de la médecine du travail et de la prévention.

En privilégiant les aspects économiques et financiers, la direction fait le choix de ne pas respecter son obligation légale d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de salariés. Une fois encore, nous ne pouvons que déplorer le manque de considération pour les salariés de FIDELIA, les laissés pour compte du monde COVEA.

Compte tenu des insuffisances et négligences constatées dans la présentation de ce projet, nous estimons ne pas avoir eu les éléments suffisants pour rendre un avis éclairé.

En conséquence, les élus CGT n'ont pas pris part au vote concernant ce projet.

CONDITIONS LAMENTABLES



FICHE D'ORGANISATION DES CQM FIDÉLIA : LA CGT VOTE NON !

La CGT s'est félicitée de l'élaboration de cette fiche d'organisation concernant les Chargés Qualité Métier de FIDELIA. Nous avons toutefois demandé qu'apparaisse expressément la mention : « **travail du samedi : NON** » afin de lever toute ambiguïté. Le refus de la direction d'ajouter cette mention jette un doute sur ses intentions en la matière. **En conséquence, la délégation CGT a été dans l'obligation d'émettre un avis défavorable sur cette fiche d'organisation.**



ENCORE UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ POUR LA DÉMOCRATIE

Le départ de certains membres dans les commissions Restaurant, des Marchés, des Activités Sociales et Culturelles et au Conseil d'Administration de MMA IARD SA AM, créait l'opportunité d'ENFIN respecter le vote des salariés !

En effet, la CGT, pourtant 2ème organisation syndicale du groupe COVEA, ne siège dans aucune commission du CSEE Le Mans, puisque les élus majoritaires l'avaient décidé ainsi au moment de la constitution des instances en 2019.

Dans le cadre de ces renouvellements, nous espérions intégrer *a minima* l'une ou l'autre de ces commissions. Rendez-vous manqué pour la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC qui n'ont pas su se saisir de l'occasion. Nous avons pensé que le temps aurait apaisé les tensions entre organisations syndicales, mais la rancœur semble tenace et les alliances indéfectibles...

Au final, seuls des représentants CFDT ont été élus, avec le soutien de la CFE-CGC et de la CFTC. Pour rappel, la CFDT occupe l'ensemble des sièges des commissions du CSEE Le Mans, sauf un occupé par un élu CFE-CGC.

La mainmise d'une seule organisation syndicale sur l'ensemble de ces commissions est néfaste pour la démocratie et la pluralité des idées. Vivement que cela change !



GUIDE RELATIONNEL OU RÉFÉRENTIEL DE BONNE CONDUITE ?

La direction nous avait présenté, lors du CSEE de juin, un projet de « guide relationnel ».

La CGT déplore qu'aucune étude d'impact en matière de risques psycho-sociaux n'ait été présentée dans le cadre de ce projet d'envergure, puisqu'il est susceptible de concerner l'ensemble des salariés en lien avec les assurés, courtiers et agents.

Dans le prolongement de la grille de compétences COVEA et du référentiel ACAA, **ce guide relationnel illustre une nouvelle fois la volonté de régir les comportements et de porter atteinte à l'autonomie du salarié.**

Cette standardisation de la communication risque de déboucher sur des pratiques infantilisantes, porteuses de stress et de perte de repères, et d'avoir des répercussions néfastes sur la fluidité des échanges avec les clients et les apporteurs.

Nous craignons également que ce projet ne dérive vers une évaluation des salariés sur des critères purement comportementaux. Le guide relationnel sera en effet le support socle de la formation, et par là-même, le référentiel de bonne conduite.

Nous avons également pointé du doigt le risque de robotisation induit par une telle démarche, un salarié perdant toute autonomie en matière de communication étant facilement remplaçable par une machine.

En conséquence, la CGT n'a pu qu'émettre un avis défavorable sur ce projet de guide relationnel.



POINT D'ÉTAPE DIRECTION DU RÉSEAU AGENCES

Le directeur est venu nous présenter son bilan depuis la mise en place de la nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2021.

A l'écouter, tout se déroule parfaitement et l'organisation choisie répond tant aux besoins du business, qu'à celui des salariés.

Cette auto-congratulation se heurte cependant à certains témoignages de salariés évoqués lors de l'instance, lesquels laissent entendre que tout ne va pas si bien.

Les œillères sont vraiment les principaux outils de protection des directions métiers COVEA !!!



BAS LES MASQUES !

Lors du dernier CSEE, le secrétaire de l'instance a demandé à ce que les élus puissent enlever leur masque pendant la séance.

Le président a dit OUI, à condition que cela reste confidentiel et que tous les syndicats soient d'accord.

La CGT a refusé ce petit arrangement.

Pas de traitement de faveur pour les élus, surtout quand des collègues sont sanctionnés pour ne pas avoir porté le masque !



DÉMÉNAGEMENT CHARTRES NOUVEAUX LOCAUX POUR LES ENTITÉS PLACEMENT ET PERFORMANCE

Les entités Placement et Performance de la direction COVEA Immobilier vont intégrer le bâtiment principal du site de Chartres pour améliorer les conditions de travail. En effet, le bâtiment E, dans lequel ils sont actuellement situés, est reconnu pour son inconfort sonore en période de pluie et pour son inconfort thermique répété lors des périodes saisonnières avec de fortes variations de température (pour rappel, ce bâtiment était à l'origine un Centre de Contrôle technique Automobile).

La migration totale des équipes se fera fin février 2022 et conformément à la charte NET fonction « Support ».

La CGT se félicite que la direction COVEA IMMOBILIER se soucie enfin des conditions de travail de ces salariés. Depuis des années, nous n'avions cessé de demander à la direction d'effectuer un tel transfert car l'environnement de travail était très inconfortable pour les collègues.

LA CGT restera toutefois vigilante sur ce déménagement, car si les salariés quittent un environnement peu propice à une activité tertiaire, ils intègrent un environnement aménagé en Flex office, c'est-à-dire sans bureau attitré et avec un simple caisson pour tout rangement.

Les salariés de COVEA IMMOBILIER seront les premiers sur le site de Chartres à expérimenter le Flex Office avec quelques interrogations sur le risque de désagréments sonores après une longue période de « full télétravail » et sur les contraintes inhérentes au matériel informatique qu'il faudra brancher et débrancher tous les jours.



SERVICE SANTÉ LE MANS CIRCULEZ, Y'A RIEN À VOIR !

La CGT avait fait inscrire un point à l'ordre du jour de ce CSEE afin d'avoir des précisions sur l'évolution du Service de Santé au Travail autonome du Mans. Dans le premier numéro de notre Gazette datée du mois de janvier, nous vous informions que la direction avait pris la décision de ne pas renouveler le poste du Docteur Bricaud et de confier davantage de missions aux 4 infirmiers.

Depuis, une infirmière a également quitté le service et c'est donc une équipe de 3 infirmiers et un seul médecin qui officient sur les sites manceaux.

Lorsque l'agrément a été renouvelé auprès de la DIRECCTE, l'inspecteur du travail et le médecin inspecteur avaient délivré un certain nombre de préconisations, insistant notamment sur la nécessité de conserver 4 infirmiers et recommandant la mise en œuvre d'un protocole prévention – santé.

Interrogée sur la suite donnée à ces préconisations, la direction a été dans l'incapacité de nous donner le moindre élément de réponse.

Le président de l'instance avait pourtant affirmé, en début de séance, que la santé des salariés était une priorité de la direction.

Encore une fois, nous ne pouvons que souligner le décalage flagrant entre les belles paroles et les actes !



JOURNÉE DE MOBILISATION DU 5 OCTOBRE

La CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL appellent à la mobilisation massive le mardi 5 octobre 2021. La précarité est en forte hausse, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité, la réforme des retraites revient à l'ordre du jour et le chômage partiel a provoqué des baisses de rémunération.

Nos organisations exigent : l'augmentation des salaires, l'abandon des réformes des retraites et de l'assurance chômage, l'égalité professionnelle femmes / hommes, l'arrêt des licenciements et du travail précaire, la fin des fermetures de sites et la fin des suppressions d'emplois dans les services publics.

Les syndicats CGT MMA et Fidélia relaient cet appel et vous invitent à participer aux cortèges organisés partout en France le 5 octobre (*)

(*) Pour les points de rendez-vous, rapprochez-vous de vos élus et représentants ou consultez les sites Internet locaux de la CGT. Le préavis de grève couvre la journée entière, avec un minimum d'une heure.

Prochain CSEE : 18 et 19 octobre. Parution de la prochaine gazette fin octobre.

Dans l'intervalle, n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants CGT pour toute question ou assistance !